

**Plan directeur
Extraction de matériaux, décharges
et transports EDT Bienne-Seeland**



**Plan directeur EDT
Modification ordinaire
Sites
Büttenberg
Beichfeld**



**Extraction de matériaux
Décharges
Transports**



extrait français



APPROBATION

Les textes à caractère contraignant sont marqués en bleu.

Auftraggeber:

Verein seeland.biel/bienne

c/o BHP Raumplan AG, Fliederweg 10, 3000 Bern 14 T 031 388 60 60

Bearbeitung:

Hänggi Planung + Beratung GmbH,

Ostermundigenstrasse 73, 3006 Bern T 031 311 12 10

Bildnachweis: Alle Fotos Team Hänggi Cycad

1 SITES ET MESURES (PLAN DIRECTEUR)

11 Zones d'extraction prioritaires

Toutes les zones d'extraction et de décharges des états de coordination «Coordination réglées», «Coordination en cours» ou «Informations préalables» mentionnés dans le plan directeur, ne peuvent pas être mises en zone ou construites.

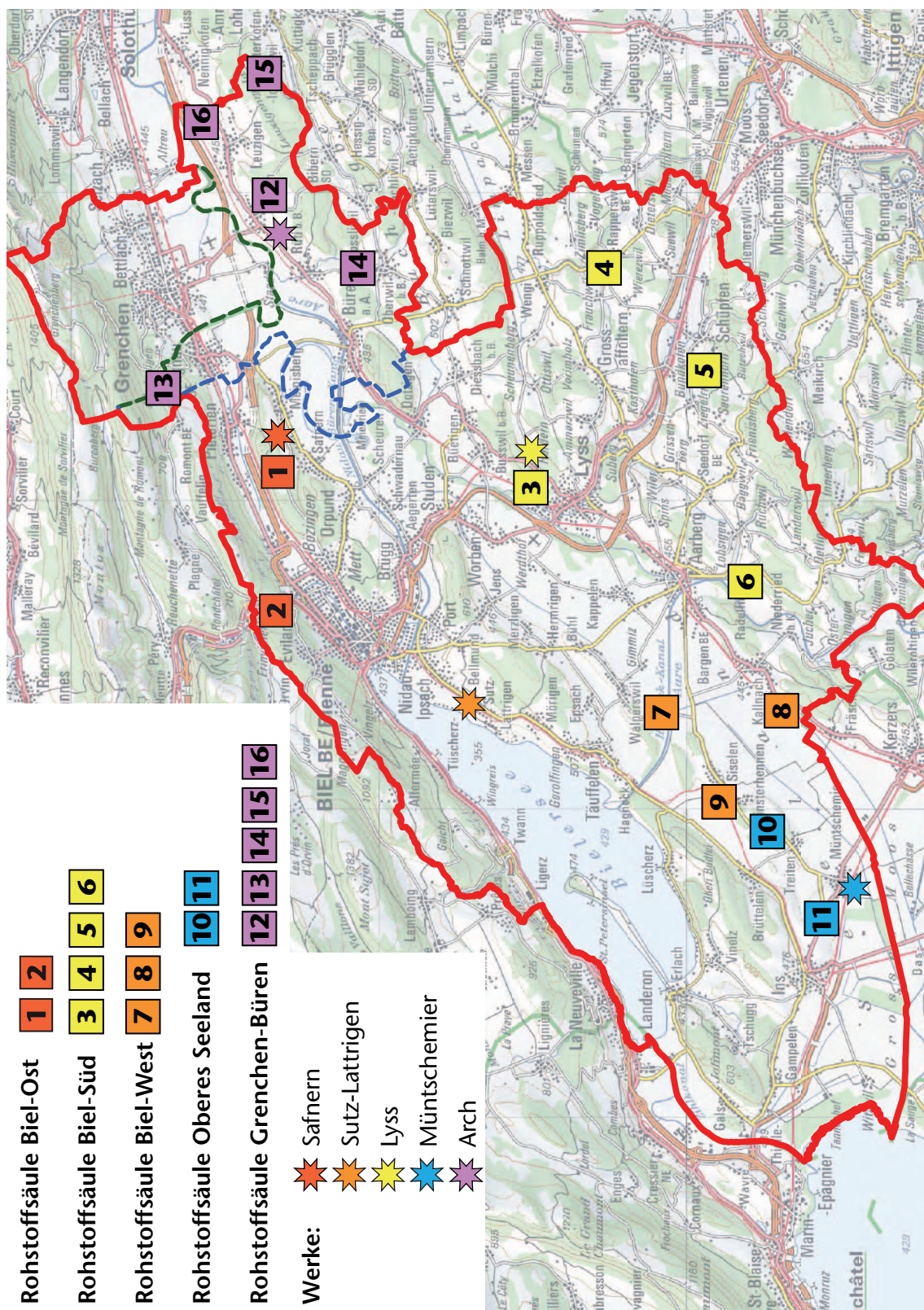
12 Sites d'extraction et de décharge

Les consignes fixées par le plan directeur quant aux sites sites ressortent des tableaux 1–5. Elles sont toutes attribuées à l'un des trois niveaux de coordination:

- *Coordination réglées (CR): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire sont coordonnées.*
- *Coordination en cours (CC): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire sont pas encore coordonnées et il convient donc de prendre des dispositions pour parvenir à le faire en temps utile.*
- *Informations préalables (IP): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire qui peuvent avoir des répercussions importantes sur l'utilisation du sol, mais ne sont pas définies de manière suffisamment précise pour qu'une concertation puisse avoir lieu.*

Fig. 1: Sites des cartes du plan directeur 1–16 (aperçu 1:200 000)

Kartgrundlge: Bundesamt für Landestopografie



Pilier de matières premières Bienne-Est

Sites du plan directeur Bienne-Est. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Gryfenberg Nord	1 a	CR	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	La commune révisé le plan de quartier dans les 5 ans.
Safnern Ischlag Ischlag	1 b c	CC IP	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Éliminer les divers conflits d'utilisation (urbanisation, circulation, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale projetée et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (cf. détails chap. 55). 2. La région définit l'une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg) en se basant sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans. 4. La partie ouest du gisement vaut comme information préalable.
Montménil, Perles Gryfenberg (gravier)	1 d	IP	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Corriger les divers conflits d'utilisations (habitat, trafic, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale planifie et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (détails chap. 55). 2. La région définit une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg). Elle base sa décision sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans.

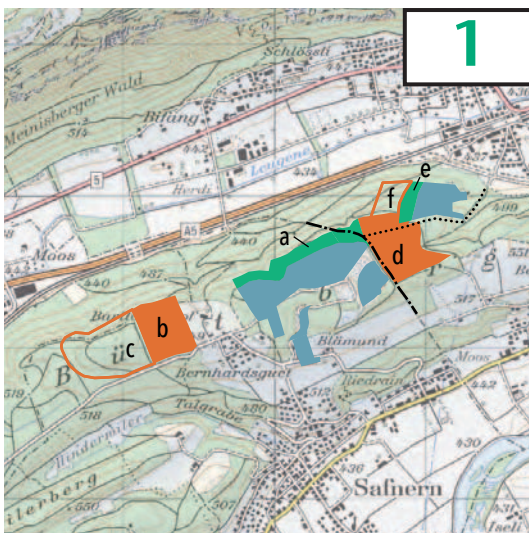
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Agrandissement nord	1 a	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Les deux communes de Safnern et Montménil élaborent en l'espace de 5 ans un plan de quartier intégral commun pour les trois domaines fixés a, b et d.
Safnern Agrandissement Ouest	1 b	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem
Montménil Agrandissement Est	1 d	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

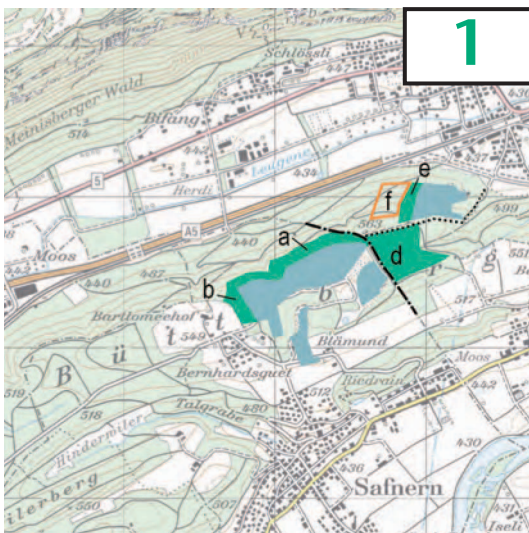
établi



Gryfenberg (Safnern, Meinsberg, Pieterlen)

- a Gravier Gryfenberg nord (CR)
- b Gravier Ischlag (CC) ○
- c Gravier Ischlag (IP)
- d Gravier Gryfenberg (CC) ○
- e Argile, ISD Greuschenhubel Etappen 4 & 5 (CR)
- f Argile Gryfenberg (IP)

nouveau



Büttenberg (Safnern, Montménil, Perles)

- a Gravier, agrandissement nord (CR)
- b Gravier, agrandissement Ouest (CR)
- d Gravier, agrandissement Est (CR)
- e Argile, ISD Greuschenhubel étapes 4 & 5 (CR)
- f Argile, Gryfenberg (IP)

Pilier de matières premières Bienne-Ouest

Sites du plan directeur Bienne-Ouest. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Approvisionnement pilier matières premières Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Nouvelle desserte.	1. La commune révisé le plan de quartier dans les 10 ans.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction..	–

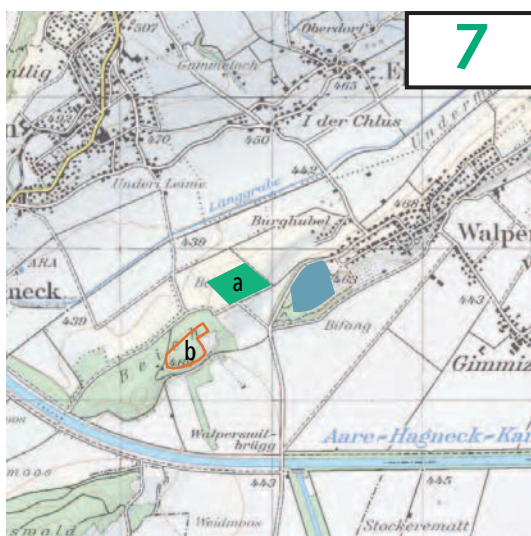
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Pilier d'approvisionnement en matières premières de Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction et de décharges. 3. Décharge de type A (OLED) 4. Sécuriser un emplacement de manutention pour des réhabilitations locales du sol / 5. Nouvelle desserte.	1. La commune adopte un plan de quartier dans les 5 ans. 2. L'aménagement final (compatibilité avec le paysage) doit être fixé au moyen d'une modélisation soignée du terrain dans le cadre du plan de quartier.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction.	–

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

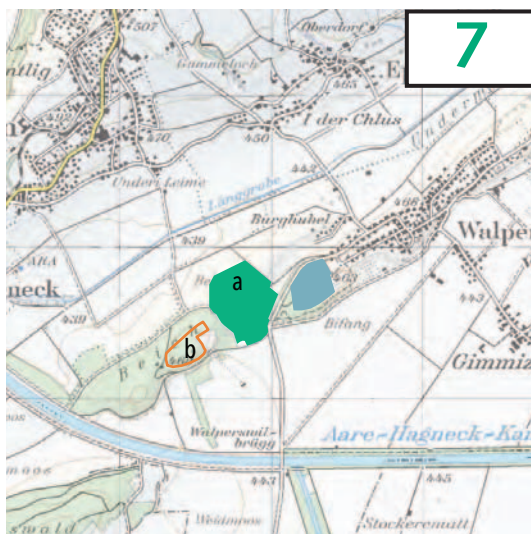
établi



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

nouveau



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

Explications concernant le pilier de matières premières Bienne-Est

Safnern/ Montménénil Büttenberg (Gravier)

Depuis plus de 50 ans, le gisement de Safnern-Montménénil représente l'épine dorsale du pilier de matières premières de Bienne-Est. Les gisements de matières premières restants sont insuffisamment sécurisés du point de vue juridique. Compte tenu de la proximité de Bienne, il est judicieux de développer à long terme l'ensemble du gisement de gravier au Büttenberg, à condition qu'il y ait une efficacité suffisante de l'utilisation du sol.

Les communes-sièges de Safnern et Montménénil ont mis en œuvre comme suit les consignes procédurales du Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland 2012 en accord avec l'organe de direction de la Conférence EDT Seeland:

La planification d'affectation pour le domaine de Gryfenberg nord a été suspendue en faveur d'une planification intégrale pour les zones d'extraction restantes. En contrepartie, les deux communes ont créé une Commission de planification supracommunale et analysé de plus près les zones d'agrandissement potentielles figurant dans le Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland 2012 avec annotées avec la remarque «coordination en cours» et/ou «information préalable», ainsi que l'environnement immédiat du périmètre d'extraction autorisé. Une prospection géologique détaillée, une clarification des conséquences environnementales au niveau de l'étude préliminaire ainsi qu'une analyse des possibilités de desserte de rang supérieur tenant compte des conditions-cadre en matière de circulation et d'aménagement ont notamment été effectués.

La concertation des résultats de la prospection du gravier avec les conflits d'affectation existants (surtout conservation des forêts, protection des nappes aquifères, et protection du patrimoine archéologique) ainsi que la comparaison des différents intérêts existants avec l'agrandissement du site ont mené à une nouvelle délimitation des zones d'agrandissement (agrandissement nord, Ouest et Est). Le volume d'extraction restant sur le site de Büttenberg présente encore des réserves pour environ 30 ans avec une quantité extraite constante chaque année. En raison de cet horizon, toutes les trois zones seront reprises avec l'annotation «coordination réglée» dans le Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland. Dès que les modifications du Plan directeur seront approuvées, les deux communes-sièges de Safnern et Montménénil pourront sécuriser les réserves de manière contraignante pour les propriétaires fonciers dans le cadre d'un Plan de quartier intercommunal.

Explications concernant le pilier de matières premières de Bienne-Ouest

Walperswil Beichfeld et Walperswil Beich

Pour plusieurs raisons, l'approvisionnement du secteur Bienne-Ouest ne doit plus être assuré uniquement à partir de Niederried. Comme le révèle l'expertise Cycad Geotest (2009), quatre sites d'extraction apparaissent appropriés, par principe, dans le secteur Bienne-Ouest: il s'agit des trois sites situés en forêt de Challnechwald, Beich-Est et Beich-Ouest ainsi que celui de Beichfeld situé hors forêt. Selon cette même expertise, le site de Challnechwald est certes le plus adéquat, mais cela ne signifie pas pour autant que l'extraction de gravier dans la commune de Walperswil ne présente pas aussi des avantages.

La proximité du site de traitement de Sutz, la répartition des charges au sein du pilier de matières premières de Bienne-Ouest ainsi qu'une diversification générale des risques sur plusieurs sites sont, par exemple, quelques-uns des arguments parlant en faveur de l'extraction de matières premières à Walperswil. Enfin, tous les sites d'extraction doivent surmonter aussi les obstacles liés au «plan d'affectation», de sorte que soumettre plusieurs sites de moyenne taille à l'approbation du Souverain a plus de chances de réussir qu'en lui présentant un seul site de grande dimension, d'autant plus que le site de Challnechwald constitue un nouveau site d'extraction. Enfin, un autre aspect important est que le gisement de graviers de Walperswil contribue à l'approvisionnement de Bienne-Ouest depuis 50 ans, et qu'il n'apparaît pas approprié sur le plan de l'aménagement du territoire de renoncer à l'extraction de sable et de gravier dans cette commune.

S'appuyant sur l'expertise Cycad Geotest (2009), la région mise donc sur le site de Beichfeld¹ dans le Plan directeur. Tant que le site de Challnechwald à Niederried ne sera pas sécurisé au niveau du plan d'affectation, la région se réservera une coordination réglée ultérieure pour le gisement de matières premières à Beich-Est.

Afin d'exploiter des synergies, une décharge de type A est définie dans le Plan directeur concernant le site de Beichfeld avec un remblai de terrain en dehors de la gravière et un dépassement du remblai de la gravière. Elle sert ainsi à couvrir le besoin à court et moyen terme de possibilités de stockage pour une excavation propre (fixation et prévision relatives aux réserves de matériaux de remblai et de décharges 2014 – 2033; Cycad 2014). À l'intérieur du périmètre fixée de Beichfeld, une place de manutention est exploitée sur laquelle les matériaux terreux sont stockés provisoirement et mis à disposition pour des réhabilitations locales du sol au sens des articles 11 et 17 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).

Les déchets suivants peuvent être stockés sur des décharges et des compartiments de type A, dans la mesure où ils n'ont pas été pollués par d'autres déchets:

- a. matériaux d'excavation et de percement satisfaisant aux exigences de l'annexe 3, chiffre 1, dans la mesure où les éléments recyclables ont été ôtés au préalable;
- b. boue de lavage de gravier issue du traitement des matériaux d'excavation et de percement selon lettre a;
- c. couches supérieure et sous-jacente du sol décapées si les valeurs indicatives selon annexes 1 et 2 Osol sont respectées ;
- d. matériaux charriés issus des collecteurs.

2 EXIGENCES QUANTITATIVES DU PLAN SECTORIEL EDT

21 Gravier et roche

Cadre estimatif détaillé

Il convient encore de vérifier dans quelle mesure la stratégie décrite, respectivement les consignes du Plan sectoriel EDT sont réellement mises en œuvre avec le Plan directeur. L'examen quantitatif concernant le sable et le gravier y est effectué avec l'aide du cadre estimatif représenté dans le tableau 2. Celui-ci affiche les réserves sécurisées jusque-là et les réserves à sécuriser pour 30 ans au niveau du Plan directeur (approbation et plan d'affectation inclus) pour les cinq piliers de matières premières et pour l'ensemble de la région.

Tab. 1: cadre estimatif détaillé pour sable et gravier dans l'horizon de planification de 30 ans dès le 01.01.2013 (01.01.2016).

	Unité	G-B	Bienne-O	Bienne-S	Bienne-W	H-See	total
{1} Habitants (H))	1000 H	30	43	43	43	31	190
{2} Besoin H par an	m ³ /A	84 000	120 400	120 400	120 400	86 800	532 000
{3} Besoin H Plan directeur 30 A	mio. m ³	2.5	3.6	3.6	3.6	2.6	16.0
{4} Besoin BWF par an	m ³ /A	0	0	60 000	0	40 000	100 000
{5} Besoin BWF Plan directeur 30 A	mio. m ³	0.0	0.0	1.8	0.0	1.2	3.0
{6} Besoin total 30 A {3+5}	mio. m ³	2.5	3.6	5.4	3.6	3.8	19.0
{7} Réserves Plan d'affectation 1.1.08 Réserves Plan d'affectation 1.1.16	mio. m ³	1.2	2.0 0.7	4.6	1.1	2.4	11.2
{8} Consommation 2008–2012	mio. m ³	0.4	0.6	0.9	0.6	0.6	3.2
{8a} Consommation 2008–2014	mio. m ³				0.8		
{9} Déficit Plan directeur {6+8–7}	mio. m ³	1.7	2.2	1.7	3.2	2.1	10.9
{9a} Déficit Plan directeur {6+8–7}	mio. m ³		3.5		3.4		

Le tableau s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Au niveau du Plan directeur, les réserves sont à afficher pour au moins 30 ans.
- La valeur indicative de planification pour le sable, le gravier, la roche et les matériaux de recyclage est de 4.0 m³/H/A.
- La part de roches et de matériaux de recyclage dans la valeur indicative de planification est de 30%.
- Les besoins ordinaires en termes de matériaux pour l'approvisionnement des deux entreprises de production d'articles en béton «orientées vers l'exportation» est augmenté annuellement de 100'000m³.t.

Tab. 2: État de la sécurisation des réserves en janvier 2013 (janvier 2015/janvier 2016). La période d'approvisionnement se réfère aux deux états de la coordination du Plan directeur pour le sable et le gravier, compte tenu du fait que le maximum annuel ne peut être atteint que lorsque tous les «résultats intermédiaires» des états de coordination seront passés dans la catégorie «coordination réglée». Exactitude des réserves du Plan directeur: $\pm 10\%$.

	Autorisé [millions m3]	Plan d'affectation [millions m3]	Plan directeur Coord. réglée [millions m3]	Plan directeur Coord. en cours [millions m3]	Approvision- nement [ans]
G-B	1.2	0	1.6	0.8	28–38
Bienne-Est	0.7	0	2.2	0	24
Bienne-Sud	1.2	3.4	0.5	1.6	23–32
Bienne-Ouest	0.6	0	3.8	1.3	34–44
Haut-Seeland	1.1	1.3	2.7	1.9	35–50
Total	4.8	4.7	10.8	5.6	29–38

Fig. 2: État de la sécurisation des réserves au 01.01.2013 selon l'état d'autorisation et de coordination (pour Bienne-Ouest, état au 01.01.2015/pour Bienne-Est, état au 01.01.2016). Le trait rouge représente la limitation de quantité en vigueur pour différents sites au niveau du Plan directeur à l'état de coordination réglée (cf. Plan sectoriel EDT 15.08.2012).

